

REGLEMENT DU 1^{er} CONCOURS D'IDEES D'ENTREPRISES

GAROUA

La 1^{ère} édition du concours d'idées d'entreprises est une initiative du projet **NEET'S NET : en réseau pour une croissance économique inclusive et durable. Emploi décent, entrepreneuriat, acquisition de compétences et participation des jeunes filles et garçons vulnérables**, promu par l'ONG COE - Associazione Centro Orientamento Educativo, en partenariat avec le Centre d'Orientation Educative du Cameroun (COE CAM), Ingegneria Senza Frontiere - Milano (ISF-MI), ARCS Arci Culture Solidali APS, Università Cattolica del Sacro Cuore (UCSC), la Mairie de Milan et financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS).

NEET'S NET a pour objectif de promouvoir l'emploi décent, l'entrepreneuriat, l'acquisition de compétences et la participation à une croissance économique inclusive et durable des jeunes de 15 à 24 ans, notamment des jeunes femmes et des jeunes en situation de vulnérabilité, dans les villes de Mbalmayo, Bafoussam et Garoua.

NEET'S NET prévoit, entre autres, des concours d'idées d'entreprises pour soutenir les entreprises dirigées par des jeunes ou employant des jeunes.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les candidatures admissibles sont celles de deux groupes différents :

- Les jeunes de moins de 25 ans (individuellement ou en groupe) qui souhaitent créer une entreprise ou un emploi indépendant
- Les entreprises existantes, si elles sont principalement dirigées par des jeunes de moins de 25 ans ou si elles participent à l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans

Les candidats admissibles résident et / ou travaillent à Garoua.

Les candidatures féminines et celles des jeunes vulnérables sont encouragées.

RECOMPENSES

Les lauréats bénéficieront de :

- un parcours de coaching, adapté à la nature du projet et proposé par des experts (en gestion d'entreprise, business planning, comptabilité, fiscalité, marketing etc.) ;
- une subvention, non renouvelable, pour des investissements et/ou des dépenses de fonctionnement pouvant être justifiés par une facture pro-forma, d'un montant de 295.000 FCFA (pour les nouvelles entreprises ou les nouveaux travailleurs indépendants) ou de 197.000 FCFA (pour les entreprises existantes) ;
- l'accès à toutes les opportunités offertes par le projet en termes de participation à d'autres avis de financement, demandes de crédit, recherche de partenariat.

En fonction des dossiers soumis, le jury se réserve le droit de modifier le nombre de lauréats primés, les montants des subventions ou de ne pas attribuer la totalité des prix.

CHRONOGRAMME DU CONCOURS

Envoi des candidatures

avant le 18 juin 2023 à 17h00

Sélection

entre le 19 et le 22 juin 2023

Publication des résultats

à partir du 23 juin 2023

Neet's net : en réseau pour une croissance économique inclusive et durable.

Emploi décent, entrepreneuriat, acquisition de compétences et participation des jeunes filles et garçons vulnérables

Bureau projet, s/c Centre de Promotion Sociale, BP 50 Mbalmayo quartier Mbock-Kulu, Mbalmayo, Cameroun

Francesca Sonsogno f.sonsogno@coeweb.org | 658 50 76 70

Pendant la phase d'évaluation des candidatures, le Jury pourra demander une intégration d'informations ou contacter les candidats pour un entretien.

MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Jusqu'au 11 juin 2023, les candidats peuvent écrire à l'adresse e-mail neetsnetgar@gmail.com ou passer au guichet de Garoua, auprès de la Maison des Jeunes Rue du Mgr Yves Plumey, pour tout renseignement et toute demande de dossier de participation. Toute question ou demande de dossier parvenue après le 11 juin 2023, à 17h00, ne sera pas prise en compte.

Le dossier de participation comprend les documents obligatoires suivants :

- La fiche d'inscription dûment signée
- La description de l'idée d'entreprise (*sur formulaire fourni*)
- La photocopie du document du candidat ou du promoteur, s'il s'agit d'un groupe (*Carte Nationale d'Identité pour les personnes de nationalité camerounaise ou passeport et carte de séjour pour les personnes de nationalité différente*)

Le dossier dûment complété doit être déposé au guichet de Garoua, auprès de la Maison des Jeunes Rue du Mgr Yves Plumey, ou parvenir par courriel à l'adresse neetsnetgar@gmail.com (Objet du mail : CANDIDATURE CONCOURS IDEES D'ENTREPRISES) avant le **18 juin 2023 à 17h00**.

JURY

La sélection sera effectuée par un jury constitué par :

- La Cheffe du projet NEET'S NET
- Un représentant du Fond National de l'Emploi
- Le Responsable Territorial de Garoua
- Le responsable de l'Insertion Professionnelle de Garoua
- Un expert en insertion socioprofessionnelle de Ingegneria Senza Frontiere - Milano

CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sont les suivants :

Description et pertinence de l'idée entrepreneuriale	max 30 points
Faisabilité et viabilité économique	max 30 points
Compétences et habilités du promoteur	max 30 points
Éléments de valeur supplémentaires (<i>proposition présentée par une jeune fille ou un jeune vulnérable, innovation, impact sur les jeunes et les femmes, etc.</i>)	max 10 points
TOTAL	100 POINTS

REGLEMENT

Les participants, en soumettant leur candidature, déclarent que les informations fournies sont véridiques et que toute décision du jury sera acceptée sans condition. La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve. Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être adressée par écrit à l'adresse neetsnetgar@gmail.com, dans un délai d'un mois à compter de la publication des résultats.

Neet's net : en réseau pour une croissance économique inclusive et durable.

Emploi décent, entrepreneuriat, acquisition de compétences et participation des jeunes filles et garçons vulnérables

Bureau projet, s/c Centre de Promotion Sociale, BP 50 Mbalmayo quartier Mbock-Kulu, Mbalmayo, Cameroun

Francesca Sonsogno f.sonsogno@coeweb.org | 658 50 76 70

Les lauréats sont dans l'obligation d'utiliser la subvention reçue exclusivement pour la réalisation du projet présenté et évalué, conformément aux documents produits et à la convention signée ; de justifier les dépenses effectuées avec la subvention, par des pièces justificatives conformes ; de communiquer et informer régulièrement responsable de l'Insertion Professionnelle de Garoua de l'évolution des activités subventionnées ainsi que de tout changement ; de travailler de manière transparente avec les experts et les responsables du coaching, en particulier en leur faisant part de toute information pouvant influencer l'avancement ou la réussite du projet et en les accueillant lors des visites inopinées ; de se conformer aux réglementations en vigueur ; d'assurer la visibilité du projet NEET'S NET, de son promoteur, de ses partenaires, de son bailleur, et surtout des impacts du concours d'idées d'entreprises.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du lauréat, à la suspension de la subvention et, suivant les cas, à des poursuites judiciaires. En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes.

GARANTIES

Les participants déclarent que les projets envoyés ne contiennent aucun élément constituant une violation des droits de tiers ; qu'ils ne contiennent aucun matériel illicite, interdit par la loi camerounaise ou contraire à ce qui est indiqué dans ce règlement ; qu'ils sont librement et légitimement utilisables par le candidat qui est titulaire des droits d'utilisation ou les a régulièrement acquis.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations communiquées par les participants, et notamment celles à caractère personnel, feront l'objet d'un traitement par le Jury, les experts et le personnel du projet. Tous les sujets impliqués, dans chaque phase du concours ou après sa conclusion, garantiront la confidentialité des informations relatives aux idées et aux projets présentés. Les projets qui seront sélectionnés seront rendus publics.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS DE PUBLICATION

La propriété matérielle et intellectuelle des projets présentés par les candidats avec les dossiers de participation leur appartient. Cependant, les organisateurs pourront les utiliser et les publier en référence au concours et dans le cadre de la communication et des rapports du projet NEET'S NET.

RESPONSABILITE

Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables si pour cause de force majeure ou d'évènement indépendant de leur volonté ce concours devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La participation de toute personne au concours se fait sous l'entière responsabilité de celle-ci. Les modalités du concours de même que les récompenses offertes aux lauréats ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Les organisateurs du concours pourront annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Les organisateurs du concours déclinent par ailleurs toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la récompense attribué et/ou du fait de son utilisation.